

« CONTRAT CIDRE , JUS DE POMME... »
entre LA FERME DES ZULUS et le consomm'acteur de KERAMAP ET CIE
Jus de pomme, vinaigre de cidre, apéritif à base de pomme

Producteurs : Marie et Nicolas Luneau
 La ferme des Zulus
 Lieu dit : Keriel
 56320 Lanvénegen

Tél. : 06 80 63 93 17
 Mail : lafermedeszulus@laposte.net
 Site : www.la-ferme-des-zulus.wix.com
 Référent AMAP : Anthony Foulon
 anthonyfoulon@gmail.com

CONTRAT DE OCTOBRE 2018 A MARS 2019 (6 mois)

Nombre de livraison : 1 fois par mois, soit 6 livraisons à la MPT de Kervenaneq
 Heure de distribution : le lundi de 18h à 19h30

Calendrier de distribution : Merci d'inscrire la **quantité** souhaitée et de **calculer** le montant mensuel

	Prix Euro	29/10/18	26/11/18	17/12/18	28/01/19	25/02/19	25/03/19
Jus de pomme (1 L)	3,00						
Jus de pomme + poire (1 L)	3,30						
Jus de pomme « gingembre curcuma » (1 L)	3,60						
Cidre (0,75 L)	3,00						
Vinaigre nature (0,50 cl)	2,80						
Vinaigre « aromatisé » (50 cl)	3,00						
Pommeau « Pom Louzou » (75 cl)	16,00						
TOTAL							
		Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

Engagement du producteur :

Je soussigné Nicolas Luneau, m'engage à :

- Livrer les paniers au lieu déterminé.
- Mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité prévue et prévenir en cas de problème.
- Faire le point sur le fonctionnement de la ferme, tenir des comptes.

En cas d'impossibilité de livraisons, je m'engage à rembourser l'acompte ou les marchandises non livrées, ou bien à décaler la durée du contrat.

L'ensemble des vergers est non traité et biologique.

La transformation des produits se fait à la ferme artisanalement et est garantie sans sulfites ajoutés.

Engagement de d'adhérent :

Je soussigné(e) :

Joignable sur tél.

Mail :

- Adhère au règlement intérieur de l'AMAP
- M'engage à venir au lieu et à l'heure déterminés, aux dates de livraison fixées sur ce contrat.
- Accepter les aléas de la production sur la nature du produit et une éventuelle période creuse.
- Accepte que le producteur se réserve le droit de garder l'acompte dans le cas où le consomm'acteur Amapien ne vient pas chercher son cidre ou son jus, sans avoir prévenu 48h avant la livraison.

MERCI DE RAMENER LES BOUTEILLES CONSIGNEES (particulièrement celles de vinaigre)

Rappel : L'AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement.

Fait à..... Le.....

Signature du producteur

Signature de l'adhérent